



AFPC-SEPC ENJEUX DES NÉGOCIATIONS



OBLITÉREZ

l'injustice au travail!

Le 13 août 2008

Défendre nos droits Compte à rebours des négociations

Au cours de l'été, votre équipe de négociation a travaillé fort pour bien présenter vos revendications contractuelles à Postes Canada et faire en sorte que cet employeur les comprenne bien. Pour sa part, Postes Canada n'a pas voulu s'engager par rapport à aucune de nos revendications importantes. En fait, l'agence a demandé le recours à la conciliation avant que votre équipe ait eu le temps de présenter ses revendications de nature financière dans le détail.

Il est clair que Postes Canada ne souhaite pas discuter sérieusement des questions qui sont importantes pour nos membres. Il est également clair que cet employeur doit changer son approche s'il veut conclure, avant l'expiration de notre contrat actuel, une convention collective juste qui favorise un véritable respect au travail. Notre contrat arrive à échéance à la fin du mois. D'ici là, il nous reste beaucoup de travail à faire, notamment négocier des hausses salariales équitables.

- Postes Canada a autorisé l'inclusion de dispositions claires sur la lutte contre le harcèlement dans des ententes avec d'autres travailleuses et travailleurs syndiqués. Nous méritons la même protection.
- Postes Canada pourrait économiser beaucoup de temps et d'argent en simplifiant les dispositions sur le règlement des griefs dans notre convention collective afin de permettre à nos membres de résoudre les problèmes au travail plus facilement et le plus rapidement possible. Certainement que Postes Canada peut comprendre une telle logique.
- Récemment, d'autres travailleuses et travailleurs syndiqués de Postes Canada ont marqué des points en matière d'avantages sociaux. Nous avons le même employeur et nous méritons d'avoir accès aux mêmes options qu'eux en matière d'avantages sociaux.

Pour obtenir des mises à jour sur les négociations, consultez le site Web www.psac-afpc.com, cliquez « Négociations » et ensuite « Postes Canada ».

- Bien que notre convention collective actuelle prévoie certaines mesures de protection de notre travail et de nos emplois, Postes Canada a accordé de meilleures garanties à d'autres travailleuses et travailleurs à son emploi. Si une fonction est importante, Postes Canada devrait le reconnaître et y affecter des personnes dévouées et convenablement payées.
- Postes Canada a convenu d'autoriser des processus de gestion de la charge de travail pour certains groupes de personnes syndiquées. Si Postes Canada a conclu qu'une charge de travail gérable est dans l'intérêt d'autres travailleuses et travailleurs, en toute logique, cette même conclusion s'applique aux membres de l'AFPC.
- D'autres travailleuses et travailleurs syndiqués à l'emploi de Postes Canada ont obtenu des garanties contre des normes déraisonnables dans la mesure du rendement et la surveillance des travailleurs et travailleuses pris individuellement. Nous méritons le même traitement.
- Conformément à notre contrat avec Postes Canada, nous avons voix au chapitre concernant les changements soutenus qui sont faits à Postes Canada (appendice M), et les fonds pour la garde d'enfants doivent être protégés et augmentés (appendice H). Il est tout aussi essentiel de protéger que d'accroître le financement de ces importants programmes en vertu de notre contrat.
- Bon nombre des revendications contractuelles que nous avons présentées à Postes Canada visent à aider les membres à concilier travail et vie familiale. Aider les membres à réaliser un tel équilibre devrait être une priorité autant pour Postes Canada que pour les membres eux-mêmes.

Votre équipe de négociation a toujours la volonté de conclure un contrat qui respecte le travail que nous faisons et qui protège les services que nous assurons. Pour atteindre ses objectifs, votre équipe a besoin de votre aide. Veuillez manifester activement votre soutien à votre équipe de négociation dans les semaines à venir!